



24/7 alphaassurances.com
1 888 525-7428

CLIENT N° :
POLICE N° :
DATE D'ÉMISSION :
DURÉE : 18 JANV. 2019- 18 JANV. 2021

ASSURÉ

TERME DE LA COUVERTURE

EXEMPLE

DU 18 JANV. 2019 AU 18 JANV. 2021
À 0 h 01, heure normale à l'adresse stipulée aux présentes.

DATE DE PRISE D'EFFET : 18 SEPT. 2020

LIEUX ASSURÉS - EMPLACEMENT 2

AFFECTATION : Propriétaire Occupant
(Aucune activité professionnelle non déclarée n'est exercée sur ces lieux)

CHAUFFAGE PRINCIPAL : Électricité
CHAUFFAGE AUXILIAIRE : Aucun

NOMBRE DE LOGIS :

BORNE INCENDIE (- 300m) : Oui CASERNE POMPIERS (- 8km) : Oui SYSTÈME D'ALARME : Aucun

INDEMNITÉ PAYABLE À :

(S'il s'agit d'une créance hypothécaire, la clause hypothécaire au verso s'applique.)

PROTECTIONS

Note importante : Ce document n'est pas le contrat d'assurance. Il est émis à titre d'information, sous réserve de toutes les dispositions, exclusions et conditions du contrat.

Propriétaire Occupant - Distinction

ASSURANCE DES BIENS

	FRANCHISE (\$)	MONTANT D'ASSURANCE (\$)
Garantie A - Bâtiment d'habitation	500	290 000
Garantie B - Dépendances		
Garantie C - Biens meubles (contenu)		
Garantie D - Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative		

ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Garantie E - Responsabilité civile (par sinistre)		2 000 000
Garantie F - Remboursement volontaire des frais médicaux et d'obsèques (par personne)		5 000
Garantie G - Règlement volontaire des dommages matériels (par sinistre)		1 000
Garantie suppl. - Indemnisation volontaire des employés de maison		incl

1 million accepté

AVENANTS ET CONDITIONS

	FRANCHISE (\$)	MONTANT D'ASSURANCE (\$)
DG DISPOSITIONS GÉNÉRALES		
AL-01.02 Piscine hors-terre, équipements et accessoires	500	
AL-04.07 Refoulement ou débordement d'eau accidentel	500	30 000
AL-06 Incendie consécutif à un tremblement de terre	500	
AL-22 Poids de la neige et/ou de la glace	500	
CM-50 Divers		
CM-29		
AL-08.01 Montant de garantie unique (représentant le total des Garanties A, B, C et D)	500	580 000
AL-62 Valeur à neuf garantie		
CM-1 Assurance valeur à neuf (Biens Meubles) selon la franchise au contrat	500	
CM-2 Protection contre l'inflation (Bâtiment)		
CM-21 L'installation d'un chauffage additionnel limite la garantie de ce contrat.		

POLICE D'ASSURANCE HABITATION
CONDITIONS PARTICULIÈRES

AUTO + HABITATION

POLICENO

EXEMPLE

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
14	08	2020	14	08	2021

PRISE D'EFFET DU CHANGEMENT

jour	mois	an
25	08	2020

NOM ET ADRESSE DES ASSURÉS

SERVICE À LA CLIENTÈLE

VENTES

1-855-251-2525

INDEMNISATIONS

1-877-392-6393

TÉL. -

MODIFICATION DE LA POLICE

AUCUNE PRIME ADDITIONNELLE

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTI E AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6).

INCLUS! ASSISTANCE JURIDIQUE.

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE

NOM DES ASSURÉS

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE
ASSURANCE DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS					
PRODUIT TRANQUILLITÉ TOTALE					
01	BATIMENT PROTECTION CONTRE L'INFLATION À UN TAUX MENSUEL DE 0.50% RABAIS POUR NON-FUMEUR RABAIS POUR SYSTÈME D'ALARME COMPLET ET NON RELIÉ CONTRE LE VOL UTILISATION D'UN CHAUFFAGE AUXILIAIRE	439.0-4	500	276 000	618
0103	MONTANT UNIQUE	439.0-4	500	552 000	
0109	COUT DE RECONSTRUCTION DU BATIMENT GARANTI				
0613	INCENDIE,EXPLOSION,FUMÉE SUITE TREMBL. DE TERRE	335.1-4	500		15
0644	EAU DU SOL, EGOUTS, DEBORDEMENT DE COURS D'EAU	458.4-2	500	20 000	
0647	DOMMAGES D'EAU - EAU AU-DESSUS DU SOL	458.7-3	500		
0650	DOMMAGES CAUSES PAR LA GRELE OU LE VENT	439.0-4	500		
0905	ASSURANCE ACCIDENT: LIMITE PAR SINISTRE	439.0-4		30 000	
10	RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARTICULIERS	439.0-4		2 000 000	11
9608	PROTECTION ASSISTANCE JURIDIQUE	484.2-2			

INTÉRÊT ADDITIONNEL: GARANTIE 01 ASSUJETTI E À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

BANQUE NATIONALE DU CANADA

60, QC-202, BUREAU 133 LACOLLE QC J0J 1J0

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT : 644 \$

FAIT LE 24-08-2020

C.99-97 9480


 Président
 La Compagnie d'assurance Belair inc.

SERVICE 24/7
 On prend soin de vous.
 EN 30 MINUTES, GARANTI.
 RÉCLAMATIONS

POLICENo

EXEMPLE

DURÉE DU CONTRAT

À 0h01, heure normale, à l'adresse stipulée aux présentes.

jour	mois	an	jour	mois	an
29	01	2020	29	01	2021

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

SERVICE À LA CLIENTÈLE

VENTES/SALES

1-888-270-9111

INDEMNISATION/CLAIMS

1-877-270-9124

TÉL. (514) 352-0687

RENOUVELLEMENT

PRIME (taxe non incluse) 706 \$

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6)

INCLUS! ASSISTANCE JURIDIQUE.

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE

NOM DES ASSURÉS

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE
ASSURANCE DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS					
PRODUIT TRANQUILLITE TOTALE					
01	BATIMENT PROTECTION CONTRE L'INFLATION À UN TAUX MENSUEL DE 0.50% RABAIS POUR ABSENCE DE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE RABAIS POUR NON-FUMEUR	439.0-4	500	296 000	706
0103	MONTANT UNIQUE	439.0-4	500	592 000	
0109	COUT DE RECONSTRUCTION DU BATIMENT GARANTI				
0636	FRANCHISE - DOMMAGES PAR LE CHAUFFE-EAU LE MONTANT DE LA FRANCHISE EST DE 5 000 \$ EN PRESENCE DE TOUT DEGAT D'EAU COUVERT, CAUSE PAR LE BRIS D'UN CHAUFFE-EAU DE 14 ANS ET PLUS.		5 000		
0644	EAU DU SOL, EGOUTS, DEBORDEMENT DE COURS D'EAU	458.4-2	500	20 000	
0647	DOMMAGES D'EAU - EAU AU-DESSUS DU SOL	458.7-3	500		
0650	DOMMAGES CAUSES PAR LA GRELE OU LE VENT	439.0-4	500		
0905	ASSURANCE ACCIDENT: LIMITE PAR SINISTRE	439.0-4		30 000	
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	439.0-4		1 000 000	
9608	PROTECTION ASSISTANCE JURIDIQUE	484.2-2			

2 millions acceptés

PRIME TOTALE POUR LA DURÉE DE CE CONTRAT :

706 \$

FAIT LE 13-12-2019

C.90-99 SYST


Président
La Compagnie d'assurance Belair Inc.

SERVICE 24/7
RECLAMATIONS
On prend soin de vous.
EN 30 MINUTES, GARANTI.

Conditions particulières

Client

Renouvellement de votre police

EXEMPLE

Numéro de police

Police en vigueur du 2019-05-13* au 2020-05-13*
Année Mois Jour Année Mois Jour
 exclusivement (*à 0 h 01 heure normale à l'adresse indiquée ci-contre.)
 Assujettie aux Dispositions générales

Emplacement 01 : Vision habitation Desjardins, propriétaire occupant

Assuré(s)

Adresse

Description

- Habitation principale occupée par l'assuré
 - Chauffage électrique
 - Autre source de chaleur : Poêle à bois
 - Année de la toiture : 2002
 - Revêtement de la toiture : Bardeaux d'asphalte
 - À moins de 150 mètres d'un puits ou réservoir souterrain
 - Tous les résidents de cet emplacement sont non-fumeurs (voir « Clauses complémentaires » page 3)
 - Avis - Absence prolongée : si vous êtes absents de votre habitation pour plus de 30 jours consécutifs ou si votre habitation devient vacante, il est important de nous en informer afin d'analyser vos besoins d'assurance.
 - Créancier(s) hypothécaire (s) - Clause type relative aux garanties hypothécaires incluse :
- 1 logis
 - Construit en 2002
 - 1 étage

Franchise

300 \$

Franchise pour l'avenant Dommages d'eau – eau du sol et égouts (excluant l'inondation causée par le débordement d'une étendue d'eau) : 300 \$ (applicable en tout temps).
 Franchise pour l'avenant Inondation causée par le débordement d'une étendue d'eau : 300 \$ (applicable en tout temps).

Garanties

Montant d'assurance

Prime

Garanties pour les dommages aux biens

Montant global pour A, B, C et D	477 000 \$	639 \$
A - Bâtiment d'habitation (238 500 \$)		include
B - Dépendances		include
C - Biens meubles (contenu)		include
Coût de réparation ou de remplacement des Biens meubles		include
D - Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative		include
- Augmentation liée à l'inflation		include
- Limitation du montant payable pour certains biens de la Garantie C - Biens meubles (contenu) (avenant 38)		32 \$
- Frais de subsistance supplémentaires et perte de la valeur locative (avenant 41)		include
Période maximale d'indemnisation : 30 jours		include
- Incendie, explosion et fumée à la suite d'un tremblement de terre (excluant tout autre dommage) (avenant 22b)		include
- Coût de réparation ou de reconstruction garanti (avenant 17)		include

Suite au verso →

Numéro de police

Emplacement 01

(suite)

Garanties	Montant d'assurance	Prime
- Coût de reconstruction sans obligation de reconstruire en cas de perte totale (avenant 50)		Incluse
- Dommages d'eau - eau au-dessus du sol et poids de la neige, de la glace ou d'un mélange de pluie, de neige ou de glace (avenant 42)		45 \$
- Dommages d'eau - eau du sol et égouts (excluant l'inondation causée par le débordement d'une étendue d'eau) (avenant 16c)	10 000 \$	112 \$
- Inondation causée par le débordement d'une étendue d'eau (avenant 16d)	10 000 \$	Incluse
- Piscine hors-terre ou semi-creusée (avenant 33a)		124 \$
Garanties pour la Responsabilité civile		
E - Responsabilité civile <u>1 million accepté</u>	2 000 000 \$	Incluse
F - Remboursement volontaire des frais médicaux ou d'obsèques	5 000 \$	Incluse
G - Règlement volontaire des dommages matériels	1 000 \$	Incluse
H - Indemnisation volontaire des employés de maison		Incluse

Important

Pour votre information, nous vous rappelons que votre contrat d'assurance ne couvre pas, notamment :

- le bris d'entrée d'eau. Demeurent toutefois couverts les dommages aux biens assurés en résultant.
- le tremblement de terre sauf l'incendie, l'explosion ou la fumée en résultant

Prime pour cet emplacement (taxes en sus) 952 \$

Prime totale pour cette police (taxe en sus) 952 \$

Puisque vous détenez aussi une assurance auto avec nous, cette prime inclut le rabais « Double contrat ».

POLICE No

DURÉE DU CONTRAT

SYNCHRO

À CHOIX, heure normale, à l'adresse ci-dessus ou à l'adresse ci-dessous.

jour mois an | jour mois an
16 08 2019 | 16 08 2020

NOM ET ADRESSE DES ASSURÉS

COURTIER No 19SQ TÉL. (819) 379-3508

1-800-567-7939

PMA ASSURANCES INC.
SIÈGE SOCIAL
6405, RUE CHRISTOPHE-PÉLISSIER
TROIS-RIVIÈRES QC G9A 5C9
www.pma.qc.ca
info@pma.qc.ca

EXEMPLE

NOUVELLE POLICE

PRIME (excluant la taxe de vente) 1 140 \$

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET MOYENNANT LE PAIEMENT DE LA PRIME ET ASSUJETTE AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES (FORMULAIRE 404.0 VERSION 6)

LES DÉCLARATIONS DE L'ASSURÉ RELATIVES À CHACUNE DE VOS SITUATIONS SONT DÉCRITES AU VERSO.

SITUATION PRINCIPALE

ADRESSE

NOM DES ASSURÉS

No	DESCRIPTION DES GARANTIES	FORMULAIRE	FRANCHISE	MONTANT D'ASSURANCE	PRIME ANNUELLE	PRIME 12 MOIS
ASSURANCE DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS						
PROTECTION MAXIMUM						
01	BATIMENT D'HABITATION	439.0-3	500	569 000	911	911
	PROTECTION CONTRE L'INFLATION À UN TAUX MENSUEL DE 0.25%					
0103	MONTANT UNIQUE	439.0-3	500	910 400		
	COÛT DE RÉPARATION / REMPLACEMENT SANS DÉDUCTION					
	POUR LA DÉPRÉCIATION POUR LES BIENS MEUBLES					
0109	COUT REPARATION /RECONSTRUCTION BONIFIE BATIMENT	439.0-3				
0614	INCENDIE,EXPLOSION,FUMEE SUITE TREMBL DE TERRE	335.1-4	500		14	14
0644	EAU DU SOL, EGOUTS, DEBORDEMENT DE COURS D'EAU	458.4-2	500	50 000	162	162
0647	DOMMAGES D'EAU - EAU AU-DESSUS DU SOL	458.7-3	500		36	36
0650	DOMMAGES CAUSES PAR LA GRELE OU LE VENT		500			
0905	ASSURANCE ACCIDENT: LIMITE PAR SINISTRE	439.0-3				
10	RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICULIERS	439.0-3		2 000 000	17	17

INTÉRÊT ADDITIONNEL : GARANTIE 01 ASSUJETTE À LA CLAUSE HYPOTHÉCAIRE

MESSAGE

L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS. POUR EN SAVOIR PLUS À CE SUJET ET PROFITER DE JUDICIEUX CONSEILS POUR PROTÉGER VOS BIENS ET VOTRE MAISON, VISITEZ ASSURANCEEVOLUE.COM.



CONDITIONS PARTICULIÈRES

- RENEUVELLEMENT de votre police d'assurance

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ (selon leur intérêt respectif)

DURÉE DU CONTRAT

DU : 2018-02-26* AU 2019-02-26* EXCLUSIVEMENT
(* À 0 h 01, heure normale à l'adresse de l'Assuré indiquée ci-contre)

EXEMPLE

RECU LE
13 MAI 2018



CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉSIDENCE 1

• DESCRIPTION :

Unitaire... Chauffage principal électrique et chauffage auxiliaire avec poêle ou cuisinière au bois
Située à moins de 300 mètres d'une borne-fontaine

Aucun sinistre, aucune réclamation n'a été déclaré au cours des cinq dernières années

- Créancier(s) hypothécaire(s) : Clause relative aux garanties hypothécaires - Formule 2000 (2013-02)

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT - COUVERTURE MAXIMALE - Formule 3106 (2017-06)

GARANTIES

MONTANT

PRIME

• DOMMAGES AUX BIENS - Avec Vol Franchise 500 \$ par sinistre		
- Montant global d'assurance incluant Protection contre l'inflation	966 200 \$	1 236 \$
Ce montant est basé sur la valeur de reconstruction estimée de votre bâtiment, que nous avons établie à 483 000 \$. Il représente le montant d'assurance disponible pour les sinistres couverts atteignant votre bâtiment d'habitation, vos dépendances, vos biens meubles (contenu), ainsi que vos frais de subsistance supplémentaires.		
- Bonification du montant global pour fidélité - Formule 2500 (2017-06)	193 000 \$	
Il s'agit d'une somme additionnelle disponible en cas d'insuffisance du montant global d'assurance		
- Bâtiment d'habitation	Inclus	
- Dépendances	Inclus	
- Biens meubles (contenu) - Sur les lieux	Inclus	
- Hors des lieux	Inclus	
- Biens particuliers (ex. : bijoux, fourrures, objets d'arts, biens professionnels et autres)		
- Voir Limitations d'assurance propres à certains biens - Sélection essentielle - Formule 2315 (2017-06)		Incluse
- Frais de subsistance supplémentaires et valeur locative	Inclus	
- Coût de réparation ou de remplacement sans déduction pour la dépréciation (biens meubles)	Inclus	
- Coût de réparation ou de reconstruction bonifié sans déduction pour la dépréciation (bâtiment)	Inclus	
- Indemnisation selon le coût de reconstruction sans obligation de reconstruire si l'assuré ou son conjoint est âgé de 50 ans ou plus	Inclus	
• RESPONSABILITÉ CIVILE - Aucune franchise		
- Responsabilité civile des particuliers - Formule 1121 (2017-06)	2 000 000 \$	Incluse
(Montant maximum payable par sinistre quel que soit le nombre de lieux assurés ou le nombre d'assurés en cause)		
- Remboursement volontaire des frais médicaux ou d'obsèques	5 000 \$	
Il s'agit d'un montant payable à autrui pour des frais médicaux (ex. : frais dentaires, d'hôpital ou d'ambulance) engagés en raison de dommages corporels survenus accidentellement.		
- Règlement volontaire des dommages matériels	1 000 \$	
Il s'agit d'un montant payable à autrui en raison de dommages matériels survenus accidentellement.		
- Indemnisation volontaire des employés de maison	Voir formule	

Fait par l'Assureur à Québec le 14 janvier 2018

Présidente et chef de l'exploitation

**POLICE D'ASSURANCE
HABITATION DU QUÉBEC**

ADDITION DE GARANTIE
MODIFICATION DE GARANTIE

CONDITIONS PARTICULIÈRES

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ASSURÉ :

POLICE NUMÉRO

EXEMPLE

MODIFICATION DU CONTRAT

DURÉE DU CONTRAT

Du	JOUR	MOIS	ANNÉE *	au	JOUR	MOIS	ANNÉE *
	17	09	2019		17	09	2020

EXCLUSIVEMENT.

* À 0 H 1, HEURE NORMALE À L'ADRESSE DE L'ASSURÉ INDIQUÉE CI-CONTRE.

PRISE D'EFFET DE LA TRANSACTION

JOUR	MOIS	ANNÉE *
17	09	2019

LA PRÉSENTE ASSURANCE EST CONSENTIE SUR LA BASE DES DÉCLARATIONS
CONSIGNÉES AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES. CE CONTRAT EST SUJET AUX
DISPOSITIONS GÉNÉRALES TELLES QUE STIPULÉES.

LIEUX ASSURÉS – SITUATION 2

NOMS DES ASSURÉS :

AFFECTATION DE L'IMMEUBLE : RÉSIDENCE PRINCIPALE
ANNÉE DE CONSTRUCTION : 2004
CHAUFFAGE PRINCIPAL : ÉLECTRIQUE
CHAUFFAGE(S) AUXILIAIRE(S) : AUCUN
NOMBRE DE LOGIS : 1
OCCUPATION DES LIEUX : PAR L'ASSURÉ
SYSTÈME D'ALARME : AUCUN
TYPE DE CONSTRUCTION : BOIS

CRÉANCIER(S) HYPOTHÉCAIRE(S) :

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT - SSQ ÉLITE

FORMULE FRANCHISE MONTANT PRIME

PREMIÈRE PARTIE

GARANTIES POUR LES DOMMAGES AUX BIENS

MONTANT D'ASSURANCE UNIQUE	1010	1 000 \$	673 400 \$	813 \$
GARANTIE A - BÂTIMENT D'HABITATION (336 700 \$) COÛT DE RÉPARATION OU DE RECONSTRUCTION BONIFIÉ SANS DÉDUCTION POUR LA DÉPRÉCIATION	1010	1 000 \$	Inclus	0 \$
GARANTIE B - DÉPENDANCES	1010	1 000 \$	Inclus	0 \$
GARANTIE C - BIENS MEUBLES (CONTENU) COÛT DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT SANS DÉDUCTION POUR LA DÉPRÉCIATION	1010	1 000 \$	Inclus	0 \$
GARANTIE D - FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRES ET VALEUR LOCATIVE	1010	1 000 \$	Inclus	0 \$
PROTECTION CONTRE L'INFLATION	1010			

DEUXIÈME PARTIE

GARANTIES POUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE

GARANTIE E - RESPONSABILITÉ CIVILE	1010		2 000 000 \$	16 \$
GARANTIE F - REMBOURSEMENT VOLONTAIRE DES FRAIS MÉDICAUX OU D'OBSÈQUES	1010		5 000 \$	0 \$
GARANTIE G - RÈGLEMENT VOLONTAIRE DES DOMMAGES MATÉRIELS	1010		1 000 \$	0 \$
GARANTIE H - INDEMNISATION VOLONTAIRE DES EMPLOYÉS DE MAISON	1010			0 \$

1 million accepté (with arrow pointing to 2 000 000 \$)

AVENANTS

INCENDIE, EXPLOSION, FUMÉE SUITE À UN TREMBLEMENT DE TERRE	1217B	1 000 \$		0 \$
--	-------	----------	--	------

Jean-François Chiffon



EXEMPLE

Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale
3077, boul De Portland
Sherbrooke QC J1L 2Y7

Renouvellement
Prise d'effet : 2020-06-24

Conditions particulières

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ (Selon leur intérêt respectif)

VOTRE REPRÉSENTANT

MARYSE ROBERT
1 877 799-8844 / 819 583-4555

DURÉE DU CONTRAT

Du 2020-06-24* à **2021-06-24** EXCLUSIVEMENT (* À 0 H 01, SELON L'HEURE NORMALE À L'ADRESSE DE L'ASSURÉ)

Les risques couverts par le contrat d'assurance sont ceux décrits ci-dessous. Ils sont couverts selon les conditions, limitations et exclusions énoncées dans le contrat d'assurance et sont assujettis au formulaire Dispositions et conventions de la police.

CARACTÉRISTIQUES ET GARANTIES DE L'EMPLACEMENT N° 1

Résidence principale, Maison unifamiliale, construction 2012

Veillez consulter également la section **DÉCLARATIONS IMPORTANTES POUR L'ANALYSE DU RISQUE**

Créancier(s) hypothécaire(s) (Clause relative aux garanties hypothécaires)

Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, 10555 BOUL LACROIX SAINT-GEORGES QC G5Y 1K2

FORMULAIRE(S)	ASSURANCE PROPRIÉTAIRE OCCUPANT	MONTANTS D'ASSURANCE	PRIMES D'ASSURANCE
5121-12	Propriétaire occupant - DISTINCTION avec franchise de 1 000 \$ Montant unique (Garanties A, B, C et D) Calculé selon valeur de reconstruction du bâtiment d'habitation de 316 500 \$ indemnisation selon coût de réparation ou reconstruction bonifié sur bâtiment Indemnisation selon coût de réparation ou remplacement sur biens meubles (contenu) Incluant incendie à la suite d'un tremblement de terre Protection contre l'inflation	632 500 \$	532 \$
4129-03	Dommages d'eau – Eau au-dessus du sol avec franchise de 1 000 \$		30 \$
4128-03	Dommages d'eau – Eau du sol et égouts avec franchise de 1 000 \$ Montant d'assurance	20 000 \$	108 \$
	Responsabilité civile (selon formulaire 5441) Pour les détails de la couverture, référez-vous à la section RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTRES GARANTIES	Inclus	

VOS RABAIS



Rabais - combinaison gagnante

PRIME D'ASSURANCE DE L'EMPLACEMENT 1 catégorie d'assurance : HABITATION
Veillez vous référer aux documents de la facturation pour les montants à payer ou à recevoir

VOTRE PRIME
D'ASSURANCE ANNUELLE

670 \$
(excluant taxe)



RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTRES GARANTIES

Cette section indique votre couverture en responsabilité civile pour l'ensemble des emplacements mentionnés au contrat, lesquels incluent notamment les embarcations, les activités professionnelles et autres garanties qui sont spécifiquement indiquées, s'il y a lieu.

FORMULAIRE(S)	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE	MONTANTS D'ASSURANCE	PRIMES D'ASSURANCE
5441-09	Responsabilité civile incluant responsabilité locative étendue Garantie E - Responsabilité civile Garantie F - Remboursement volontaire des frais médicaux ou d'obsèques Garantie G - Règlement volontaire des dommages matériels Garantie H - Indemnisation volontaire des employés de maison	2 000 000 \$ 5 000 \$ 1 000 \$	50 \$
5001-07	Dispositions et conventions de la police		

1 million accepté →

PRIME D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTRES GARANTIES
catégorie d'assurance : HABITATION
Veuillez vous référer aux documents de la facturation pour les montants à payer ou à recevoir

VOTRE PRIME D'ASSURANCE ANNUELLE	50 \$ (excluant taxe)
---	---------------------------------

DÉCLARATIONS IMPORTANTES POUR L'ANALYSE DU RISQUE

Aidez-nous à garder votre dossier à jour !
Faites-nous part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre police d'assurance.
Veuillez valider ces déclarations et communiquer avec votre représentant en assurance de dommages rapidement si elles sont inexactes.

Voici les renseignements utilisés pour établir la tarification et l'appréciation du risque

- Aucune activité professionnelle à domicile n'est exercée par vous ou quelqu'un demeurant sous votre toit.

Voici les renseignements utilisés pour établir la tarification de l'emplacement n° 1

- il s'agit de votre résidence principale.
- La caserne de pompiers se trouve à 8 kilomètres et moins et la borne-fontaine à Plus de 300 mètres.
- Vous avez identifié que le système de chauffage principal de l'emplacement est plinthes fixes - électricité.
- Autres systèmes de chauffage de l'emplacement : Poêle - Bois.
- Votre bâtiment n'est sujet à aucune disposition légale ni aucun règlement de zonage visant la réparation, la rénovation, la démolition ou la reconstruction.